

ÉTUDE

SUR

QUELQUES TYPES DE SÉPULTURES

CONSTATÉES EN MAINE ET LOIRE

ET EN PARTIE DÉPOSÉES

AU MUSÉE D'ANGERS (1).



Les morts vont vite, dit une ballade ; en archéologie, *ils reviennent* non moins vite.

Des tombeaux, encore des tombeaux !

Mais le moyen qu'il en soit autrement ! L'antiquaire ne s'en va-t-il pas, en effet, comme le laboureur, heurter sans cesse contre des ossements qui l'étonnent ?

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris ;

et la tombe n'est-elle point la pourvoyeuse ordinaire des choses de l'archéologie ?

Cette fois encore, j'aurai l'honneur de vous parler sépultures et rites funèbres, y ajoutant quelques remarques, des doutes, des réserves, ainsi que certaines objections et conjectures.

I.

Que les dolmens n'ont pas tous été couverts d'un tertre.

Il est acquis que les dolmens sont des tombeaux : « *Laket a so déum* » *dolen menn* (dolmen), *on lui a mis une tombe de pierre*, on lui a » fait un monument, » disent encore les Bas-Bretons (2).

(1) Nous donnerons les gravures de cette étude dans un prochain numéro.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, octobre 1860, page 469.



Il est moins certain que ces barbares édifices aient été de petits sanctuaires, bien que tombe et sanctuaire ne s'excluent point ; mais il n'est plus guère reçu que les grands dolmens fussent des autels, car, nulle part que je sache, n'ont été signalés de vestiges d'escalier de pierre. Quant aux demi-dolmens, peu élevés, il n'est aucunement prouvé qu'ils ne furent pas des autels : « *Ara per antiquas facta sine arte manus,* » dit Ovide, lib. III *Amorum*.

A tout ceci, je n'ai rien à dire ; mais il est une opinion qui s'accrédite et à propos de laquelle je m'imagine que l'on peut faire des réserves.

On croit assez généralement que tous les dolmens ont été enfouis sous des monticules de terre. Il n'est guère douteux qu'il en soit ainsi en Bretagne ; mais en Anjou, la chose me paraît au moins contestable : en effet, sur environ quarante dolmens, dont j'ai constaté l'existence dans une brochure spéciale (1), un seul dit *Pierre couverte*, commune de La Ferrière, arrondissement de Segré, conserve les restes d'une enveloppe de terre, et, chose remarquable ! il est situé précisément à l'extrémité de l'Anjou, vers nord-ouest, du côté de la Bretagne.

Quant aux autres dolmens, je n'y ai rencontré aucun vestige de tertre. Pareille observation a été faite dans le Vendômois, si je suis bien renseigné.

Serait-ce que les monticules, dans ces deux provinces, auraient été, à des époques ignorées, détruits au profit de l'agriculture ? C'est peu probable ; c'eût été se donner trop de peine pour un fort maigre engrais, car le sol sur lequel reposent notamment nos dolmens d'Anjou, est généralement de très-mauvaise qualité.

Serait-ce que la curiosité eût jadis fait fouiller ces tertres et mis à nu les mystérieuses pierres qu'ils auraient renfermées ? C'est moins probable encore, car l'intérêt qui s'attache à ces monuments ne semble pas d'ancienne date ; d'ailleurs, comme au dolmen de La Ferrière, toute trace d'enveloppe n'eut point disparu.

II.

Que certains dolmens sont enfouis, mais sans être couverts d'un tertre.

D'autres dolmens présentent un type particulier que je crois devoir signaler ; ils sont enfouis jusqu'au niveau de leur table horizontale,

(1) *Monuments gaulois de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, d'après les médailles, les sépultures, les dolmens, les peulvans, etc.* — Angers, Cosnier Lachèse.

c'est-à-dire que leurs supports sont entièrement fichés en terre, mais que leurs pierres de dessus sont à fleur de sol. Dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au Bois-Brard, près de Saumur, il en a été découvert un de cette sorte en 1837, et voici ce qu'il renfermait :

1^o Trois couches d'ossements dont les tibias et les humerus étaient placés en croix et surmontés de nombreuses têtes, la face au nord ;

2^o Des haches en silex à peine dégrossies ;

3^o Des pointes de flèche en même matière ;

4^o Deux défenses de sanglier emmanchées chacune dans un tronçon d'os ;

5^o Des grès noircis par le feu ;

6^o Des débris de vases en terre noirâtre épaisse et mélangée de grains de sable ;

Tous objets déposés au Musée de Saumur.

Rapprochement curieux ! Un dolmen à peu près semblable fut trouvé près de Port-à-Binson, arrondissement d'Épernay (Marne). On y compta les os de cent trente-trois cadavres des deux sexes et de tous âges, placés, les plus grands à la partie inférieure, les courts et les plats au centre, et les têtes à la partie supérieure, le tout avec des débris d'animaux (1).

Cette stratification d'ossements au fond de deux dolmens si éloignés l'un de l'autre, méritait d'être ici remarquée.

Je laisse à de plus savants le soin d'en tirer telles conclusions qu'ils jugeront convenables.

III.

Inhumations assises. — Statuette.

J'aborde un autre mode de sépulture assez étrange découvert à Saint-Georges-du-Bois, canton de Beaufort, arrondissement de Baugé.

Sur le versant méridional d'une colline, vingt-huit à trente fosses d'un mètre, faites de moellons et ardoises brutes, renfermaient, chacune, les ossements d'un cadavre humain. Ces corps avaient été inhumés assis, posture analogue à celle de l'enfant dans le sein de la mère.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, an 1861, page 421.

Ce mode d'inhumation a été constaté, en d'autres contrées, par MM. Cochet, Troyon, Morlot de Lausanne, etc. Aussi je me serais abstenu d'en parler après eux, si je n'avais à signaler le fac-simile que le Musée d'Angers conserve, d'une statuette en terre cuite jaunâtre, trouvée à Saintes (Charente-Inférieure), faubourg Saint-Vivien, dans un tombeau en pierre, par M. Delidon fils, demeurant présentement aux Sables-d'Olonne (Vendée). Cette statuette représente un petit vieillard replié sur lui-même en manière de fœtus (*Voir le dessin*).

Il me semble difficile de ne pas remarquer dans cette singulière posture, l'intention d'exprimer une idée de résurrection. L'analogie de ces deux postures est frappante, l'une de l'enfant dans le sein de sa mère, l'autre du défunt assis au sein de la terre, l'*alma parens* des anciens ; l'enfant destiné à naître à la vie commune, le défunt à la vie surnaturelle.

Quoiqu'il en soit, un autre mode de sépulture n'est pas moins digne d'attention ; je veux parler des inhumations en cercle.

IV.

Inhumations sur plan circulaire.

Dans la même commune de Saint-Georges-du-Bois ; au lieu nommé la *Pièce du Moulin*, fut découverte une sépulture établie sur plan circulaire, d'environ deux mètres de diamètre. De grosses pierres brutes formaient un cercle, au centre duquel gisaient, pêle-mêle, des ossements humains et d'animaux enfouis sous une couche de terre de cinquante centimètres d'épaisseur, surmontée de plusieurs grosses pierres également brutes.

Cette sépulture ressemblait beaucoup à celle que l'on voit au Musée de Cluny, et qui porte cette étiquette : « Tombeau d'un chef celte » trouvé à La Varenne-Saint-Hilaire, près Paris. »

Les Gaulois ne paraissent pas avoir indifféremment adopté la forme du plan circulaire. On la retrouve dans la description que les auteurs anciens nous ont laissée des cabanes gauloises ; dans les cromlechs, dans certains mallus et dans des cercles de cendres, au fond de quelques tombes de l'Alsace, cendres qui prouvent une fois de plus que les Gaulois pratiquèrent, concurremment avec l'enfouissement, le mode

d'incinération, comme l'atteste d'ailleurs Pomponius Mela en ces termes : « Cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus olim (1). »

Jusqu'ici, à part la statuette de Saintes qui paraît être d'origine romaine, les sépultures que nous venons de décrire sont celtiques, ce que l'on reconnaît à l'emploi des objets en silex et des pierres de grès à l'état brut.

Abordons maintenant l'époque romaine.

V.

Urnes cinéraires.

Le Musée des Antiquités d'Angers en possède un certain nombre qui, toutes, ont été trouvées dans le cimetière gallo-romain de cette ville (gare du chemin de fer).

Parmi ces urnes, plusieurs sont en terre grise ou noire, et les autres en verre. Des premières, je n'en citerai qu'une seule, parce qu'elle a cela de particulier, que sur sa panse on lit : *COR*, le cœur (*Voir le dessin*). Indépendamment des cendres de ce viscère, elle contenait des esquilles qui ont été reconnues pour ne pas toutes provenir d'ossements humains. Le triage s'effectuait, d'après Montfaucon, en enveloppant d'un tissu d'amiante, avant la combustion, les parties du corps que l'on voulait garder à l'état de cendres, sans mélanges.

Quant à l'urne en verre, que le dessin rappelle, nous l'avons trouvée incluse dans une plus grande, en terre rouge, qu'accompagnait une coupe ou assiette. Semblable observation a été faite, au seul carrefour de la nouvelle caserne de cavalerie, sur plus de cent traces de sépulture, et ce carrefour n'était qu'un très-petit coin du cimetière gallo-romain d'Angers.

Ces coupes ou assiettes avaient été probablement destinées à contenir le vin, le lait ou le miel, c'est-à-dire les boissons et les mets que les payens avaient coutume d'offrir aux mânes des morts.

Non loin du même endroit, mais à une époque antérieure, on découvrit, au lieu dit la *Grande Carte*, à la profondeur d'un mètre, une urne cinéraire, en cuivre, qui me semble mériter un sérieux examen.

(1) *De situ orbis*, c. 2 — *Revue archéologique*. Leleux, 15 janvier 1859, p. 595.

VI.

Urne en cuivre marquée d'un outil que l'on présume être l'ascia.

Ce vase, haut de vingt-deux centimètres, pesant un kilogramme deux cent vingt-cinq grammes, de forme élégante, trouvé à Angers (1), est classé, au Musée, sous le n° 250. Il contenait une sorte de terreau noirâtre, au milieu duquel se trouvèrent cinq clous, en fer, longs de cinq à huit centimètres, à tête plate, et qui avaient subi une torsion, sans doute par l'effet du feu de bûcher, car il y a lieu de croire que ces mêmes clous qui durent servir à consolider les rondelles de bois destinées à l'ustion du corps, auront été recueillis après la cérémonie et déposés dans l'urne en même temps que plusieurs poignées des cendres du défunt (2). Mais, c'est moins de cela qu'il s'agit que de certaines figures qui se voient sur l'anse du vase en question.

A l'extrémité inférieure de cette anse, on distingue un enfant nu, debout, un doigt sur les lèvres; et de la main gauche pendante, tenant une sorte de boisseau.

Au-dessus de cette figurine, se dresse un autel cylindrique avec flamme, au pied duquel est un objet semblable à une urne.

A la partie supérieure, on aperçoit un signe à tige penchée obliquement comme dans l'ascia, signe que les uns prennent pour une sorte de petit marteau à charnière, qui, ouvert par la pensée, aurait une forme de serpette, mais que tous prennent, ouvert ou non, pour un outil contondant; puis, enfin, on voit sur le goulot une feuille imitant celle du lotus.

Commençons par l'étude du signe, image du petit outil; le reste viendra par surcroît. Qu'est-il, sinon peut-être l'une des trente et quelques variétés de l'ascia, dont parle M. Charma, dans les mémoires lus à la Sorbonne, en 1863 (3)?

(1) Voir Note de M. Boreau, Société industrielle, 11^e année; *Nos Monuments antiques de l'Anjou*, page 14.

(2) On pourrait douter, vu le petit diamètre de l'embouchure (8 centim.), que la destination de ce vase ait été celle d'une urne cinéraire, si l'on ne savait qu'il en existait au col plus étroit. Voir Montfaucon, t. v; Gruter, page 841.

(3) Mém. Sorbonne, 1864, page 6. On peut voir, dans les œuvres de Montfaucon, Caylus et Gruter, quelques variétés de l'ascia.

S'il en est ainsi, ce serait peut-être le premier exemple de cet emblème mystérieux placé sur l'anse d'un vase de métal, emblème qui, depuis plus de deux siècles, fait le tourment des antiquaires, et sur lequel je n'ai pas la prétention de dire le dernier mot. Heureux si aux ténèbres qui enveloppent ce signe, je n'ai point la malencontreuse chance d'en ajouter de nouvelles !

Anthony Rich, dans son dictionnaire traduit de l'anglais, sous la direction de M. Cheruel, définit l'ascia : « Un nom donné à différents » objets employés dans des métiers et servant à des usages distincts, » qui furent tous classés sous le même terme, parce qu'ils avaient des » ressemblances générales, soit pour la forme, soit pour la manière » dont on s'en servait. »

Malgré l'élasticité de cette définition, il reste vrai que l'ascia composée d'un *manche* et d'une *traverse* quelconque, est un outil, mais un outil de forme très-variée et où l'on croit reconnaître tantôt une *gâche*, une *truelle*, un *pic*, une *essette*, un *sarcloir*, une *doloire*, et tantôt une *erminette*, une *pioche*, une *houe*, un *marteau*, une *hache*, et même une *pointe d'ancre de navire*. On ne voit pas pourquoi notre petit instrument ne trouverait point sa place parmi toutes ces formes de l'ascia ? Car lui aussi est un outil composé d'une tige et d'une traverse recourbée, et lui aussi, à l'imitation de l'ascia sur les pierres sépulcrales, occupe sur notre vase le point le plus élevé.

Toutefois, plusieurs croient y distinguer une forme de la lettre A (*Voir le dessin*) ; mais il y faut mettre beaucoup de bonne volonté. A leur sens, rien ne répugnerait à ce que cette lettre, placée comme elle l'est au sommet du vase, fut l'initiale du mot *Ascia*. J'ai peine à me rendre à ces ingénieuses subtilités à propos d'un objet qui déjà n'en comporte que trop.

Néanmoins, je me suis demandé, avec notre savant bibliothécaire d'Angers, M. Lemarchand, si le signe en question ne serait point une de ces nombreuses *notes tironiennes*, que Gruter a reproduites vers la fin de son *Corpus inscriptionum romanarum* ? A cet effet, j'ai compulsé les deux cents pages in-folios qui les renferment, mais sans y rien trouver d'analogue. Il y a mieux, la note tironienne exprimant phonétiquement le mot *ascia*, est un véritable monogramme qui n'a rien de commun avec la forme de notre outil (1).

Quoiqu'il en soit, si, comme j'ai lieu de le croire avec M. Joly-le-Terme,

(1) *Notæ Tyronis et Senecæ*, page 193, Gruter *in fine*.

architecte des monuments historiques, et avec l'éminent abbé Cochet (1), le signe mystérieux de notre vase est une des formes de l'ascia, il se peut qu'il s'en dégage quelque lumière, après toutefois que nous aurons constaté le plus rapidement possible l'état de la science à ce sujet.

On tombe généralement d'accord que la représentation de l'ascia se trouve surtout en tête de certaines épitaphes de la seconde Narbonnaise et de la première Lyonnaise, formant l'ancien sol segusiave. Aussi le musée lapidaire de Lyon en est-il une vivante preuve.

On tombe d'accord également que ce signe en relief ou gravé paraît être étranger à ce qui n'est pas sépulture; mais on diffère sur le sens qu'il convient d'y attacher.

Les opinions diverses peuvent se classer en deux catégories : à la première se rattache la manière de voir de ceux qui, excluant une idée religieuse, prennent ce signe au sens matériel; à la seconde, l'opinion de ceux qui croient y trouver un emblème religieux, payen le plus ordinairement; car, pour le dire de suite, s'il est vrai que l'ascia ait été rencontrée sur des tombes chrétiennes, cela ne se serait fait qu'à titre accidentel. Mais je doute qu'il en ait même été ainsi; en effet, il nous est difficile de reconnaître l'ascia dans la représentation de ces feuilles d'ache, tracées à droite et à gauche du *chrisme*, au-dessus d'une inscription latine trouvée à Lyon en 1740 (2).

Pour nous donc, l'ascia est essentiellement un signe propre au paganisme.

Mais revenons à nos deux catégories. 1^o Au sens matériel, l'ascia serait : un instrument d'investiture destiné à établir et à manifester la propriété du terrain de l'inhumation;

Une gâche ou truelle servant à broyer le mortier employé à la construction des tombeaux;

Un outil pour couper les briques et tailler les pierres des tombes des gens du peuple;

Un instrument propre à façonner les rondelles du bûcher, opinion que renverse ce passage de la loi des Douze Tables : *Rogum asciâ ne polito*;

Une houe pour creuser la fosse;

(1) Lèttre du 13 février 1869.

(2) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, in-12, t. IX, pages 410-414.— Voir *Revue archéologique*, Leleux, livraison du 15 septembre 1858, planche 340, fig. 1^{re}.

Un signe constatant que la tombe est achevée ;
 Une pioche destinée à détruire les herbes, ainsi qu'à biner le sol de la sépulture, afin d'obéir à la formule propitiatoire : *Sit tibi terra levis* ;
 Enfin un outil servant à façonner l'auvent protecteur des inhumations.

2° Au sens religieux, l'ascia serait :

Un instrument de consécration propre à rendre favorables au défunt les divinités infernales ;

Un emblème de la puissance protectrice ou vengeresse des dieux ;

Un marteau analogue à celui dont le Pluton des Falisques et des Étrusques était muni ;

Un symbole du Mercure gaulois, conducteur des âmes, souvent armé d'une hache, comme on l'aperçoit sur un bas-relief d'Autun ;

L'hieroglyphe même du mot *ascia*, mot à la prononciation duquel la cabale attribuait puissance et vertu ;

Un instrument de menace contre les profanateurs de sépulture ;

Un marteau léthifère analogue à la faux dont aujourd'hui même on arme la mort ;

Un signe pieux, comme la croix sur nos tombeaux.

Tel est, dans les deux sens profane et religieux, le résumé des opinions des auteurs suivants, que j'énumère selon l'ordre alphabétique, savoir : Anatole de Barthelemy, le Père Colonia, Charma, Comarmond, Fabretti, Gervais (Charles), A. Judas, l'abbé Lebeuf, Ch. Le Normant, Menetrier, Monet, dom Martin, marquis de Maffey, Muratori, Mabillon, Montfaucon et de Nolhac.

Comment, au milieu de tant d'opinions émanées d'autorités si graves, oser placer la mienne ? C'est pourquoi je ne le ferai qu'avec la plus grande réserve, et si notre urne voulait révéler son mystère, je lui laisserais volontiers la parole ; mais elle s'y refuse, puisque la principale figure que j'aperçois sur son anse est précisément Harpocrate, le dieu même du suprême silence. Heureusement que le silence est éloquent, puisqu'il nous livre, bon gré, mal gré, le secret de la destination du vase qui nous occupe. En effet, quoi de plus convenable à une sépulture et aux rites religieux des anciens que le silence !

Aussi je n'hésite plus à pencher du côté de l'opinion de ceux qui voient dans l'ascia autre chose qu'un signe profane. Tout, en effet, révèle sur notre urne un drame religieux, et il serait mal aisé de ne pas croire que l'ascia présumé qui le domine n'y participât en aucune façon. C'est d'abord Harpocrate, symbole du soleil au sortir de l'hiver (1),

(1) Bouillet, au mot *Harpocrate*.

autrement de l'éternelle vie, au sortir du tombeau; Harpocrate, avec son *modius* ou boisseau, emblème mystique des richesses réservées aux âmes dans un monde meilleur; c'est ensuite l'autel, avec son feu, symbole de purification, d'après M. Lajard, de l'Institut, et destiné, sans doute aussi, à représenter la flamme du bûcher, car au pied de l'autel, vers la droite, on distingue une petite urne, image probable de l'urne réelle, où furent déposées les cendres du défunt; c'est enfin l'ascia qui, enfouie à un mètre de profondeur, ne pouvait être ici le signe de l'investiture du sol, ni celui de l'obligation de sarcler les herbes et de bêcher le terrain de la sépulture, puisque dans la pensée de ceux qui prennent l'ascia au sens profane, cette figure devait être constamment apparente, pour répondre à la destination toute matérielle qu'ils lui supposent.

Cette circonstance d'enfouissement est, ce nous semble, une nouvelle preuve, du moins pour l'ascia de notre vase, que cet instrument était ici un emblème essentiel aux rites funèbres, puisqu'il pouvait avoir son efficacité religieuse, sans demeurer apparent.

N'oublions pas que le goulot de l'urne d'Angers est orné d'une feuille assez semblable à celle du lotus, emblème d'immortalité, de salut et de rafraîchissement, suivant Creuzer, plante que l'on voit fréquemment peinte sur les caisses de momie, et qui convient parfaitement au dieu Harpocrate, en sa qualité de fils d'Osiris et d'Isis (1).

D'un autre côté, il ne faut pas s'étonner de l'introduction de ce dieu, originaire d'Égypte, au sein de la mythologie romaine, car Pline nous apprend que les Romains commençaient à porter, de son temps, des anneaux ornés de son image (2). Il ne faut pas s'étonner non plus de son passage, en nos contrées, durant l'occupation romaine, ni qu'il se soit allié, sur notre urne, avec l'ascia, instrument que nous croyons être plus spécialement de souche gauloise, comme nous allons essayer de le démontrer.

(1) *Religions de l'antiquité du dr Frédéric Creuzer*, ouvrage refondu en partie par J. D. Guigniaut, t. I, page 406, édition de 1825.

(2) *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Harpocrate*.

VII.

Que l'ascia serait d'origine gauloise.

S'il est bien établi que l'ascia ne se rencontre guère que sur un territoire assez restreint de la Gaule, il demeure évident que là est sa patrie.

D'un autre côté, s'il est prouvé que les haches en pierre, dites vulgairement *celtæ*, ont, lorsqu'elles sont emmanchées, une certaine ressemblance avec l'ascia de l'époque romaine, et s'il est avéré qu'on les découvre sous les dolmens, comme compagnes des restes des défunts, il doit s'ensuivre qu'entre elles et l'ascia existe une frappante analogie, et qu'elles sont de même famille, quoique d'époque très différente.

Or, il paraît désormais acquis, avec de bons auteurs, et notamment avec MM. Comarmond et Charma (1), que l'ascia, ainsi que déjà nous l'avons dit, se rencontre principalement sur le sol segusiave, qui comprenait la deuxième Narbonnaise et la première Lyonnaise, aujourd'hui départements des Hautes-Alpes et du Rhône. Mais c'est surtout dans ce dernier qu'elle a été le plus souvent trouvée, c'est-à-dire sur une notable partie de la Celtique de César. Cette limitation géographique de l'ascia montre assez que cet instrument a pris son origine dans la Gaule. Je ne sache pas, en effet, qu'il ait été employé en Italie; du moins, je ne l'y ai vu dans aucun musée de cette vaste contrée, non plus qu'en Grèce et en Orient. Toutefois Caylus et Montfaucon, mais à titre très-exceptionnel, en citent deux ou trois exemples de provenance romaine.

Bien que localisé, en quelque sorte, sur le territoire de la première Lyonnaise, ce signe n'a pas laissé que de faire une pointe jusque dans la troisième, à laquelle appartenait l'Anjou, puisque, sans compter l'ascia de notre vase, Bodin a trouvé le même emblème sur deux pierres sépulcrales, près de l'église Saint-Eusèbe, à Gennes, arrondissement de Saumur (2).

(1) Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. xxii.—Charma, *Mém. Sorbonne*, an 1864, page 6.

(2) *Recherches historiques sur Angers*, t. 1, page 12, édition de 1821.

Quant à déterminer l'analogie qui paraît exister entre l'ascia et les *cellæ*, ainsi qu'entre leurs caractères religieux, je ne puis mieux faire que de m'étayer de témoignages que personne, je crois, ne récusera.

« La hache celtique en silex, dit M. P. Lacroix, membre du comité des travaux historiques, n'est pas seulement un instrument à l'usage de la guerre ou de l'industrie, mais bien plutôt un symbole religieux; l'ascia est également un symbole qui ne figure que dans les inscriptions funéraires, appartenant à certaines époques déterminées, à certaines localités de l'empire romain (1). »

« Quand on sait, dit M. Auguste Castan, que la hache de pierre était chez nos pères un symbole religieux, un hommage rendu à la croyance celtique de l'immortalité de l'âme, l'instrument du dieu *Psychopompe*, qui protégeait et conduisait les âmes au sein de l'éternité, on ne s'étonnera pas d'en rencontrer l'image au fond des tombeaux (2). »

« J'ai vu, ajoute M. J. Quicherat, tant de fois la hache celtique sortir des tumulus et souvent avec une forme et des dimensions qui excluaient l'idée d'un instrument propre aux usages de la vie, que je la considérerais volontiers, lorsqu'elle se rencontre dans les sépultures, comme un symbole qui caractérise un certain rite funèbre des Gaulois. Il y a plus, quand je vois la dernière forme à laquelle est arrivée la hache celtique, et que cette forme faisait de l'instrument, lorsqu'il était emmanché, l'équivalent exact de l'ascia romaine, je suis tenté de conclure que la fameuse formule des tombeaux gallo-romains dédiés *sub ascia*, ne désignait pas autre chose qu'une particularité du rite funèbre conservée des anciens temps (3). »

Je m'arrête à ces citations qu'il serait aisé de multiplier.

Toutefois, malgré d'aussi graves autorités, une objection vient à l'esprit : les haches en pierre, pourrait-on dire, se rencontrent en bien d'autres contrées que la Gaule, ainsi que l'exposition universelle de 1867 l'a manifestement prouvé, tandis que l'ascia de l'époque romaine ne se trouve guère, comme nous l'avons établi, que sur un territoire assez restreint. Si donc, ces divers instruments sont de même famille et ont une commune signification, cette différence dans l'étendue géographique a lieu de surprendre. Ce à quoi on peut répondre que la transformation des *cellæ* en *ascia* n'a pas été complète sur toutes les parties de la

(1) *Revue du Ministère de l'Instruction publique*, t. 1, mars 1859, page 305.

(2) *Revue archéologique*. Leleux, n° du 15 août 1858, page 311.

(3) *Revue des Sociétés savantes*, avril-mai 1862, page 321.

Gaule, à l'époque romaine, parce que, sans doute, en certaines de ces parties, le souffle du progrès artistique n'y a pas été le même; or, il est incontestable que l'ancien territoire segusiave a subi plus spécialement l'influence artistique du midi; il suffit d'avoir vu le musée de Lyon pour en être convaincu.

L'objection ainsi réduite, il nous reste à déterminer, s'il se peut, la valeur symbolique de la hache en pierre, véritable ascia de l'époque celtique, et à comparer cette valeur avec celle de l'ascia de l'époque romaine.

Dans les régions du nord de l'Europe, la hache en pierre, d'après le témoignage de Pierre Victor (1), passe pour être un symbole du dieu de la foudre, et, chose curieuse! les paysans du Saumurois appellent les celtæ : *pierres de tonnerre*, s'imaginant qu'elles sont le produit de la foudre; la même croyance existe dans le midi de la France (2).

Ajoutons, avec M. Castan, qu'en nos contrées de la Gaule, la hache en pierre était l'instrument, c'est-à-dire le symbole du dieu *Psychopompe*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, du dieu *Psychopompe*, le Thot des Égyptiens, l'Hermès trismégiste des Grecs, le Mercure des Latins, et le Theutatès des Gaulois; bref, le conducteur des âmes. La hache en pierre était donc un véritable *betyle*, comme l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Dieu et les dieux*, l'avait déjà fait remarquer. On sait que ce mot de *betyle*, en langue orientale, signifie maison de Dieu; les anciens croyaient, en effet, à la présence d'une divinité dans certaines pierres sacrées. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver des celtæ au fond des tombes gauloises; ne pas s'étonner non plus que les plus petites percées d'un trou rond, près de l'extrémité opposée au tranchant, aient été portées au cou, en manière d'amulettes et à la façon des bulles d'or ou de cuir qui ornaient la poitrine des jeunes romains (3), suivant leur condition.

Quant à l'ascia de l'époque romaine, sa valeur symbolique ne s'éloigne pas de celle des celtæ, ainsi qu'il résulte de l'énumération que nous avons précédemment faite des divers systèmes de ceux qui l'envisagent par le côté religieux. Instrument léthifère, hache de Mercure, marteau de Pluton, sont bien de même famille que nos celtæ, symboles du *dieu de la foudre* et du *conducteur des âmes*. Le premier frappe; le second

(1) *Coup d'œil sur les antiquités scandinaves*. Paris, Challamel, an 1841, p. 20.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. v, 1838, p. 110-111.

(3) Anthony Rich. Cheruel. au mot *bulle*.

mène les âmes aux enfers ; c'est toujours au fond même idée de mort et de transmigration d'un monde à l'autre.

D'après le savant Spon, Harpocrate, qui vient très à propos ici pour nous rappeler à l'examen de l'urne d'Angers, était une sorte de divinité panthée chargée de nous apprendre « que tous les dieux qu'on adorait » étaient renfermés en un seul qui nous imposait silence (1).

Il est un quatrième et dernier signe en relief, sur lequel je me permettrai d'attirer votre attention, c'est celui que l'on voit sous les pieds et au côté droit du petit Harpocrate ; je crois que cet objet est à la fois un escabeau et un accoudoir, ce qui convient parfaitement à ce dieu toujours debout, malgré sa faiblesse, Il était, en effet, né malingre, et, à cause de cela, on l'appelait *Haroeri aux pieds mous* (2). Cette fatigante attitude, même pour un dieu, semble donc très-bien justifier la présence d'un accoudoir. Quoiqu'il en soit, et en attendant que lumière se fasse, il reste vrai que le vase en question est un objet intéressant, puisque, par son ascia présumé, il semble devoir se rattacher à une origine gauloise ; par son Harpocrate, à une provenance égyptienne ; et puisqu'enfin ces deux influences ont pour naturel trait d'union le petit autel romain figuré sur son anse.

VIII.

Grandes urnes creusées dans le tuf.

Comme complément des urnes trouvées en Anjou, j'en signalerai plusieurs qui ont été découvertes à l'Orbière, commune de Saint-Georges le Toureil, et au bourg de Chemellier, arrondissement de Saumur (3). Celles-ci ne sont ni en terre, ni en verre, ni en cuivre ; elles furent tout simplement creusées dans la pierre de tuf. Les lieux où elles ont été rencontrées servirent très-longtemps de cimetières. Ces grandes urnes que, par rapport aux autres, on peut qualifier d'*immobiles*, présentent en coupe un profil ovoïde. La plus curieuse que nous prendrons pour type a un mètre quinze centimètres de profondeur sur quatre-vingt-dix

(1) Spon cité dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Harpocrate*.

(2) Bouillet, au mot *Harpocrate*.

(3) Renseignements communiqués par M. Perrier.

centimètres de diamètre dans la partie la plus large; elle était recouverte d'environ un mètre de terre végétale (*Voir le dessin*). Elle renfermait une certaine quantité de moellons tufiers soumis à l'action du feu, une quantité assez considérable de cendres mélangées de charbons et d'ossements, la plus grande partie brûlés.

A peu près tous ont été reconnus pour être des os de très-forts quadrupèdes. Je me bornerai à consigner ce fait, voulant passer de suite à un autre genre de sépulture.

IX.

Cryptes gallo-romaines et cercueils en plomb.

Après la période d'incinération, vient naturellement celle de l'inhumation.

La brique à crossette pour les petites cryptes; le plomb pour quelques cercueils; puis, à l'intérieur, pour l'aménagement des petits objets, le bronze, la terre cuite, le verre, l'ivoire, l'os, le jais, sont les matériaux et matières qui furent le plus communément employés dans les sépultures du cimetière gallo-romain d'Angers (gare du chemin de fer). Parmi les huit cercueils en plomb qui se voient au musée de cette ville, nous citerons le plus curieux, vu le grand nombre de petits objets qu'il renferme; il est classé sous le n° 771. On y distingue spécialement un barillet, des épingles à cheveux, les fragments d'un peigne, tous objets en os ou ivoire; un bocal cuboïde, une urne à parfum, pareille à un petit chandelier, une charmante patère, deux vases en forme de salière avec couvercle conique, un élégant flacon à base aplatie, tous objets en verre d'une belle conservation; en terre cuite, un petit bélier, puis une urne d'un beau vernis ébène, forme d'alabastron apode, celle-ci placée en dehors du cercueil, vers le pied gauche du squelette; enfin une tablette rectangulaire en marbre verdâtre, à bords chanfrinés; et tout à côté, cette sorte de style en bronze appelé *ligule* par Montfaucon et Roach Smith, mais nommé par M. Charma *ongle*, *ad unguem*, instrument propre, selon lui, à modeler la cire ou l'argile, outil analogue au *polissoir* et à la *touche* des modeleurs, ainsi qu'à la *gouge* des sculpteurs.

L'opinion de M. Charma sur un instrument tout à fait semblable qu'il

a décrit dans les Mémoires de la Sorbonne (1), a fait jaillir pour nous la lumière au fond de ce petit cercueil de un mètre cinquante-cinq centimètres de long, qui renfermait incontestablement une jeune fille ou une jeune femme, comme le prouvent les épingles à cheveux, les fragments de peigne et la délicatesse des ossements.

Or, cette jeune personne était évidemment une artiste, ou du moins en avait les goûts; et ce qui l'atteste, c'est l'outil de modelleur et la tablette où elle maniait son argile. Enfin nous avons l'explication de la présence du mystérieux petit bélier placé à ses pieds; c'était son œuvre, je ne dirai pas son chef-d'œuvre (*Voir les dessins*).

Bien des choses me resteraient à dire, sur nos cercueils en plomb du Musée d'Angers, et notamment sur ceux où commence à poindre le signe chrétien; mais j'ai hâte de passer à l'examen de ces chaînes de fer que l'on trouve quelquefois sur des squelettes.

X.

Chaînes de fer sur des squelettes.

Le Musée d'Angers possède une de ces chaînes qui fut découverte dans le lieu de la Grande-Cardre (faubourg Saint-Laud), et que M. Boreau a remise audit Musée, après l'avoir ainsi décrite : « On a trouvé un » tombeau renfermant deux squelettes, sur lesquels était une chaîne, » ou, du moins, un fragment de chaîne en fer, long de quarante-six » centimètres.

» Cette chaîne se compose d'une suite d'anneaux géminés offrant à » peu près la forme d'un 8. Les parois de ce tombeau étaient composées » d'une sorte de ciment blanchâtre qui se délitait promptement à » l'air (2). »

M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités* (2), mentionne des chaînes assez semblables, « trouvées, dit-il, dans des tombeaux » évidemment postérieurs au IV^e siècle, et même dans des cercueils » que l'on a eus de l'époque carlovingienne. »

(1) Mémoires lus, à la Sorbonne, en avril 1863, impression de 1864.

(2) *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, page 38, an 1840.

(3) De Caumont, *Cours d'antiquités*, VI^e partie, page 270.

Admettant, à défaut d'autres preuves, ces dates extrêmes de la fin du IV^e siècle au IX^e pour l'âge de la chaîne du Musée d'Angers, nous nous demandons à quel dessein elle a été placée sur deux squelettes ? Était-elle là comme un emblème d'affection ? Ce n'est guère admissible, eu égard à la grossièreté des anneaux. Était-ce une marque de servage ou de captivité ? Cette explication répugne moins. Servait-elle à laisser pendre quelqu'objet domestique ? Les anneaux seraient bien lourds pour qu'il en fût ainsi.

Énigme sur énigme ! Quoiqu'il en soit, j'oserai risquer une autre explication, dont je puise les éléments dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Florent, par dom Jean Huynes.

Si le texte que je vais transcrire ne s'adapte pas complètement au sujet en question (deux squelettes liés par une même chaîne), du moins pourra-t-il être admis lorsqu'il s'agira de ces chaînes que l'on a trouvées sur un seul cadavre, de même qu'en cite M. de Caumont dans son Cours (1).

Dom Jean Huynes commence par chercher à établir approximativement l'époque du fait qu'il va raconter. Il pense qu'il s'est passé sous l'un des dix premiers abbés de Saint-Florent de Glonne, c'est-à-dire de la fin du VII^e siècle à la fin du IX^e. Puis il poursuit en ces termes :

« Anciennement celui qui avait occis *quelque sien proche*, si après » son forfait, étant repentant de son péché, il allait l'accuser devant » l'évêque pour en recevoir pénitence, celui-ci ordonnait *de se faire » faire des liens du même glaive avec lequel il avait occis et de s'en » ceindre le col, les bras et le ventre* ; et ainsi équipé, sortir de son » pays jusqu'à ce que, par la volonté de Dieu, les liens se déliassent » d'eux-mêmes ; aller premièrement à Rome, puis par divers lieux » saints, demander pardon de son péché. »

Après ce préambule, dom Huynes entre en matière et rapporte comment un clerc meurtrier fut condamné à semblable peine ; comment, après de lointaines pérégrinations, il vint en Anjou, au monastère de Glonne, où, pendant son sommeil, un oiseau secoua ses fers qui « se » détachèrent avec une telle impétuosité que sautant bien loin de là le » chemin, on eut peine de les retrouver (2). »

Voilà qui va bien pour les meurtriers qu'un miracle délivrait ; mais, pour les autres, il advenait que, mourant avec leurs chaînes, ils étaient,

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités*, VI^e partie, p. 270.

(2) *Vie de S. Florent*, par D. Huynes, page 108 de mon manuscrit.

sans aucun doute, enterrés avec elles. Et ainsi s'expliquerait en certains cas, du moins, la découverte de chaînes de fer autour de quelques squelettes.

XI.

Le mot LEX sur une tombe mérovingienne.

Vers 1868, le Musée d'Angers s'est enrichi de plusieurs cercueils en pierre trouvés sur la place du Ralliement. L'un, entre autres, du côté de la tête, porte sur son couvercle, en lettres capitales de neuf centimètres, le mot LEX. Rien de plus, rien de moins !

Que peut-il vouloir dire ? S'agit-il de la loi révélée, de la loi naturelle, de la loi civile ? Enigme ! A-t-on voulu faire entendre que la mort est la loi commune ? Banalité ! En cet état de doute, j'oserai rapprocher de ce mot un texte curieux que j'emprunte à une mosaïque découverte à Constantine. Entre deux colombes, emblème chrétien, on lit :

J V S T V S
S I B I L E X
E S T (1)

c'est-à-dire : *Le juste est sa propre loi.*

Je vous laisse sur cette phrase, à la fois philosophique et chrétienne, que tout homme de bien s'honorerait de porter en devise.

GODARD-FAULTRIER.

(1) Mém. Sorbonne, 1863, pl. iv, page 169.

E. BARASSÉ, éditeur-Gérant.

Angers, imp. E. Barassé.